

DÉPÊCHE DU 06/06/2019

## Elections professionnelles des praticiens hospitaliers: la CMH, l'INPH et le Snam-HP présentent des listes communes

**Mots-clés :** #établissements de santé #syndicats #medecins #ressources humaines #rémunération #gouvernement

PARIS, 6 juin 2019 (APMnews) - La Coordination médicale hospitalière (CMH), l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics (Snam-HP) ont annoncé jeudi présenter des listes communes aux élections professionnelles des praticiens hospitaliers, lors d'une conférence de presse.

Lors de ce scrutin, qui aura lieu du mardi 25 juin au mardi 2 juillet, quelque 90.000 praticiens, au sein de 2.270 établissements publics, auront à élire les membres du conseil supérieur des personnels médicaux (CSPM), de la commission statutaire nationale (CSN) et du conseil de discipline (CD), rappelle-t-on (cf [dépêche du 23/05/2019 à 12:02](#)).

"Nous avons fait le choix de présenter des listes communes dans les 7 disciplines et dans tous les statuts -H [hospitaliers] et HU [hospitalo-universitaires]-, ce qui ne sous-entend pas la fusion mais davantage une alliance nécessaire basée sur un socle de valeurs communes pour agir toujours avec plus de poids", a expliqué Rachel Bocher, présidente de l'INPH.

"Chacun garde sa spécificité, mais ce qui nous rassemble est bien plus important que ce qui nous sépare", a-t-elle souligné. "Aujourd'hui, l'heure est grave pour l'hôpital public dans son ensemble et pas seulement au niveau des urgences".

"Ce que la crise des urgences nous apprend, c'est la nécessité de comprendre que maintenant, il faut ajuster les financements aux missions et non pas les missions aux financements", a fait valoir Sadek Beloucif, président du Snam-HP.

Pour les trois intersyndicales, l'enjeu est aussi de "refuser le cadennassage, le monopole syndical", a tenu à développer Norbert Skurnik, président de la CMH, visant en particulier "l'introduction des syndicats de personnel" dans la représentation médicale.

Face à la crise démographique et au défaut d'attractivité de la profession, le statut des praticiens hospitaliers (PH) est "un chantier majeur", a souligné Rachel Bocher.

"Il ne suffit pas de dire que tout ne peut pas se faire en deux ans, [depuis] deux ans, on a peu de perspectives, peu d'orientations, pas d'éléments qui nous rassurent, qui nous accompagnent et qui nous motivent compte tenu de nos revendications statutaires et salariales".

"Nous avons eu pas mal de réunions au ministère, interminables, et qui étaient censées davantage gérer nos impatiences", a relevé Rachel Bocher, évoquant les négociations avec la direction générale de l'offre de soins (DGOS) devant mettre en pratique les mesures du plan "Ma santé 2022" sur la refonte du

statut de praticien hospitalier, le management et la gouvernance (cf [dépêche du 16/05/2019 à 18:58](#)).

"Rien" n'a été abordé sur "la revalorisation financière de nos statuts, rien sur la re-médicalisation de la gouvernance, sur la responsabilisation de nos pratiques de soins et rien sur la prise en compte de la nécessité d'un travail en équipe", a-t-elle pointé.

Rachel Bocher a, en marge de la conférence de presse, précisé que les réunions sur le statut des praticiens hospitaliers ont été suspendues jusque début juillet (après les élections professionnelles). Avant leur reprise, les syndicats espèrent faire valoir leurs revendications auprès de l'administration. "Nous ne voulons pas repartir sur les mêmes bases", a expliqué Rachel Bocher.

Parmi les revendications statutaires, elle a rappelé la demande d'une revalorisation financière, "avec une égalité de traitement pour les différentes spécialités", qui ne doit pas être "à moins de 30%", la limitation "à 20% du nombre de contractuels", l'intégration des praticiens attachés en contrat à durée indéterminée (CDI) dans le corps des praticiens hospitaliers (PH), l'amélioration de la rémunération des jeunes PH et la reconnaissance des missions d'enseignement et de recherche (temps, rémunération).

Rachel Bocher a aussi rappelé l'attachement des trois intersyndicales au maintien de la nomination nationale des PH, à partir d'une liste d'aptitude nationale.

"Si on regarde l'évolution des rémunérations des PH, il y a une véritable régression. En fin de carrière, les PH reçoivent actuellement en euros constants près de 50% de moins qu'il y a 25 ans", a chiffré Rémy Couderc, secrétaire général de la CMH.

"Il faut aussi redonner tout son sens à la mission de soins en promouvant la pertinence des soins qui devrait permettre de sortir de la tyrannie du tout T2A", a-t-il poursuivi. "Il faut reconnaître la permanence des soins" et "le travail en soirée en instituant une troisième demi-journée, soit 5 plages horaires comme on l'a demandé depuis de nombreuses années".

"L'Idep [Intersyndicale de défense de la psychiatrie publique], qui fait partie de la CMH, et le Spép [Syndicat des psychiatres d'exercice public], qui fait partie de l'INPH, se sont réunis pour l'avenir de la psychiatrie publique, devant l'aveuglement total du gouvernement devant la crise" budgétaire, financière et la crise "de sens" que traverse le secteur, a ajouté Michel Triantafyllou, président du Spép.

"On vient de vivre 10 années de loi HPST [hôpital, patients, santé et territoires] qui a conduit à un hôpital autocentré sur lui, une gouvernance verticalisée où le directeur est devenu l'autocrate, le seul décideur à l'hôpital", a fustigé Patrick Léglise, délégué général adjoint de l'INPH et vice-président du Syndicat national des pharmaciens hospitaliers des établissements publics de santé (Synpreph).

"Nous souhaitons remédicaliser la gouvernance des hôpitaux, responsabiliser les médecins, pharmaciens odontologistes dans l'organisation des soins et restaurer la notion d'équipes médico-soignantes."

"Qui dit gouvernance dit gouvernance économique", a abondé Jérôme Frenkiel, administrateur de l'INPH, selon qui cette dernière doit impliquer à la fois la CME, le service et les départements d'information médicale (DIM).

Ces derniers "subissent les mêmes dérives technocratiques que les institutions de l'hôpital, à savoir que ces services, supposés indépendants, sont systématiquement mis sous tutelle de l'administration, ce qui est absolument incohérent et contreproductif". Ils doivent "retrouver leur indépendance, travailler avec les instances médicales et sous leur protection", a-t-il plaidé.

Olivier Boyer, président du Syndicat national des hospitalo-universitaires (SNHU), a quant à lui témoigné de "la pression exercée sur les personnels universitaires". Leurs émoluments hospitaliers "ne font pas l'objet de retraite", c'est une situation "qu'aujourd'hui les jeunes générations n'acceptent plus". Le niveau

de rémunération "est devenu tel que nous assistons à une véritable fuite des cerveaux et à des difficultés de recrutements", a-t-il observé.

mlb/ab/APMnews

[MLB0PSODKX]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2019 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/44142/336737/elections-professionnelles-des-praticiens-hospitaliers-la-cmh--l-i-nph-et-le-snam-hp-presentent-des-listes-communes>